

Le Mag'

#24 AFCCO

1^{er} Semestre 2023

Actualités

Événements

Rassemblement UNEC

PÔLE FORMATION

Coiffure
Bien-être

de Franche-Comté

by Afcco

L'école des entreprises
de Franche-Comté

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
- Les actions de formation
- Les actions de formation par l'apprentissage

Édito

de Michel Delgrande



Michel DELGRANDE



LA COIFFURE : UN ESPACE SOCIAL

Le métier de coiffeur n'est pas simplement un métier où l'on travaille le cheveu, sa couleur ou sa longueur. C'est aussi un métier qui se pratique dans un espace social que l'on nomme « salon de coiffure » dans lequel collaborateurs, chefs d'entreprises et client(e)s peuvent échanger sur tous les domaines de la vie.

La coiffure comme l'esthétique ou les professions médicales sont des métiers où l'on est amené à être en contact direct avec le corps.

Nos client(e)s nous invitent à accéder à leur espace intérieur. Il suffit de regarder à quel point les relations entre une coiffeuse et sa cliente peuvent être intimes pour comprendre.

Nous nous apercevons que notre travail est basé, non seulement sur la compétence, mais également sur la confiance et la confiance.

Comme l'avait dit un grand coiffeur français dans sa publicité nous « recoiffons aussi le moral ! » Dans les périodes difficiles que nous vivons actuellement, plus que jamais les relations humaines ont de l'importance.

Les consommateurs comme les coiffeurs ont tendance à s'isoler bien trop souvent devant leurs écrans ; le manque d'échange provoque des situations de solitude et d'isolement.

Il est de notre devoir, plus que jamais, d'inculquer à la jeunesse qui fréquente notre centre de formation AFCO ainsi que vos salons, une autre façon de communiquer.

Il ne suffit plus de s'offusquer de leurs attitudes surprenantes, il faut absolument agir, les éduquer, les amener à s'intéresser à d'autres choses et les guider vers plus de connaissances, plus de convivialité avec les clients.

Nous devons les aider à s'adapter à l'environnement grâce aux conseils et à l'exemple que nous pouvons leur apporter.

Beaucoup de jeunes ne savent plus communiquer avec les autres autrement que par le biais des réseaux sociaux.

Nous constatons tous les jours que cette attitude n'est que le fruit d'une éducation ou les échanges familiaux ont été abandonnés au profit des écrans.

Nous nous devons en tant que professionnel, artisan et professeur à l'école d'accompagner nos jeunes vers une meilleure communication.

Notre rôle de formateur dépasse la simple mission d'apprendre à « couper les cheveux ». Nous sommes là aussi pour les emmener vers un monde où ils sauront regarder l'autre, lui parler, tenter de le comprendre, de l'aider et de l'aimer. Former à la coiffure ne suffira pas, il faudra former à la vie ensemble !

Notre Pôle Formation Coiffure Bien-être et son équipe pédagogique, sont reconnus par la qualification Qualiopi pour leur travail mené en adéquation avec les enjeux de notre société actuelle.

Nous devons être présents au plus près de l'élève (comme dit Pascale I) pour l'accompagner et l'amener à trouver les clés pour sa progression et son épanouissement professionnel et social.

C'est là notre objectif principal !

Il faut d'abord les comprendre pour ensuite les aider, les soutenir et surtout, arrêter de leur dire que « c'était mieux avant ! »

Non c'était différent, c'est tout !

L'AFCO et son Pôle Formation Coiffure Bien-être est plus que jamais à la pointe de la formation pour la profession.

Nous vous remercions encore pour votre confiance et vous souhaitons une très belle année 2023.

Michel DELGRANDE

Le Mag' #24 AFCO

1^{er} Semestre 2023

Sommaire

- Édito de Michel Delgrande 2
- L'Équipe UNEC F.C. & AFCO 2
- L'Équipe des formateurs et professeurs... 3
- CAP & BP 4
- Information
- Une nouvelle aide de l'État de 6000 € 5
- Événement : Remise des Diplômes..... 5
- Hommage
- Nadine Delgrande nous a quittés 6
- L'AFCO s'engage
- Octobre Rose 7
- Soirée Événement OncoDoubs..... 7
- Rassemblement 2023 8
- UNEC Franche-Comté
- Plan de sobriété énergétique 9
- Élection Miss Franche-Comté 15-17 ans 10
- Dispositif de médiation pour les adhérents... 11
- Les Stages
- Programme 2023 12
- Contenus des stages 13
- Retour sur les stages 2nd semestre 2022 14
- Nos partenaires 15



L'Équipe des formateurs régionaux

FORMATEURS

Formation continue



Valérie Cagnetta

Responsable artistique du Doubs - organisation des shows coiffures - coupes tendances - coupes au rasoir - coupes juniors - décoloration.



Manu Colez

Membre de l'équipe artistique du Doubs - couleurs / mèches - coupes tendances.



Nanou Droit

Responsable artistique régionale - coupes tendances - chignons - visagisme et stylisme - couleurs - permanente - nattages tressages.



Émilie Parisot

Chef d'entreprise, membre de l'équipe artistique de la Haute-Saône. Spécialiste coupes femmes pour les juniors 1^{er} Niveau.



Nicolas Beauflis

Chef d'entreprise : spécialiste coupes hommes et barbe. Formation également pour les juniors coupes hommes 1^{er} et 2^{ème} Niveau.



Thibault Royer

Spécialiste chignons pour les brevets professionnels 1^{ère} et 2^{ème} année. Nouveau programme (référentiel) mais aussi ouverture artistique.



Serge Donier-Meroz

Chef d'entreprise, Spécialiste coupes hommes, barbier et dessin tribal. Formation également pour les juniors BP 1^{ère} et 2^{ème} année option entretien pilo-facial.

PROFESSEURS

Formation initiale CAP et BP



Laurène Rodriguez

Professeur d'Arts Appliqués BP



Florence Chauvin

Professeur de pratique CAP et BP en charge des relations entreprises



Karim Latrache

Professeur de gestion - management BP



Kader Kedoucci

Professeur de français - histoire / géographie - PSE - CAP et Découverte sur le monde BP



Pascale BAUD

Directrice Pédagogique - Professeur de pratique CAP - BP et Professeur de Savoirs Associés CAP - Professeur Principal CAP 2 et BP 2



Delphine Philippe

Professeur de pratique CAP - BP et Professeur de technologie BP Professeur Principal CAP 1 et BP 1



Guillaume Sermier

Professeur de sciences/mathématiques CAP et sciences BP



Geneviève Truchetet

Professeur d'anglais CAP



Myriam Bakir

Professeur de pratique CAP



Pierre Oudot

Professeur d'Éducation Physique et Sportive CAP



Marion Hyvernac

Professeur de Pratique CAP



Alicia Lo Presti

Professeur de Pratique CAP et BP

L'équipe UNEC F.C.

Marion Chopard-Lallier
Présidente UNEC Doubs

03 81 88 63 87

Olivier Guillaume
Président UNEC Jura

03 84 24 50 50

Nanou Droit
Présidente UNEC Haute-Saône

03 84 78 47 47

Patrice Binetruy
Président UNEC Territoire de Belfort

03 81 92 62 51

LES PRÉSIDENTS



Marion CHOPARD-LALLIER



Olivier GUILLAUME



Nanou DROIT



Patrice BINETRUY

L'équipe AFCO

Michel Delgrande
Président / AFCO

Pascale BAUD
Directrice Pédagogique

Élodie Revillard
Directrice Administrative

03 81 88 63 87

Sandra Ramos
Directrice Comptabilité et Gestion

03 81 88 63 87

Charlotte Leloup
Assistante Administrative en apprentissage



Pascale BAUD



Élodie REVILLARD



Sandra RAMOS



Charlotte LELOUP

CAP

CAP : ÉCOLE PRIVÉE OU EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Certificat d'Aptitude Professionnelle

La formation initiale ou première, c'est la préparation au CAP Coiffure

L'AFCO prépare ses élèves au diplôme du CAP Métiers de la coiffure après la 3ème mais aussi au diplôme du CAP Métiers de la coiffure en un an dans le cadre d'une formation accélérée pour adulte. Le CAP Métiers de la coiffure est une qualification attribuée à l'élève à l'issue d'un examen qui lui permet par la suite de poursuivre ses études, de s'installer en tant que coiffeur à domicile ou alors de travailler dans un salon de coiffure.

Modalité de la formation :

- Deux années de formation
- 413 heures de formation / an
- Cours les mercredis et jeudis (et les mardis pour la formation en un an)
- Entreprise les mardis, vendredis et samedis (les vendredis et samedis pour la formation en un an)

BP

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
OU EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Brevet Professionnel

Après l'obtention du CAP, il est possible de poursuivre ses études de coiffure au sein de l'AFCO avec un BP en alternance sur deux ans. Ce diplôme est essentiel afin de pouvoir ouvrir et devenir gérant de son propre salon de coiffure. Cette qualification est l'assurance de l'acquisition de l'agilité du coiffeur combinée à la rigueur du gestionnaire. L'AFCO propose cette formation associée à un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation afin de préparer au mieux ses élèves à la vie active.

Modalité de la formation :

- Deux années de formation
- 400 heures de formation / an
- Cours les lundis et mardis
- Trois jours en entreprise



PCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

TAUX DE RÉUSSITE CAP

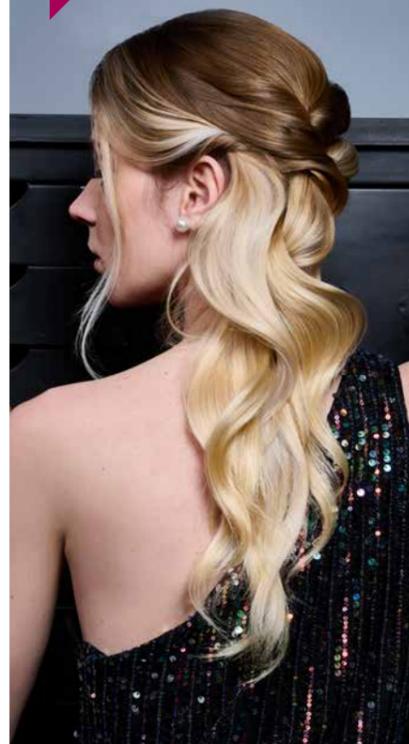
2009 / 2010	94%
2010 / 2011	94%
2011 / 2012	94%
2012 / 2013	100%
2013 / 2014	93%
2014 / 2015	97%
2015 / 2016	96%
2016 / 2017	93%
2017 / 2018	95%
2018 / 2019	87,5%
2019 / 2020	96% en CCF*
2020 / 2021	92% <small>*Contrôle en Cours de Formation</small>

▶ 2021 / 2022 87,10%

TAUX DE RÉUSSITE BP

2009 / 2010	79%
2010 / 2011	86%
2011 / 2012	90%
2012 / 2013	93%
2013 / 2014	91%
2014 / 2015	85%
2015 / 2016	88%
2016 / 2017	84%
2017 / 2018	88%
2018 / 2019	100%
2019 / 2020	93% en CCF*
2020 / 2021	54% <small>*Contrôle en Cours de Formation</small>

▶ 2021 / 2022 85,71%



INFORMATIONS

Nouvelle aide de l'État : 6 000 € pour l'embauche d'alternants au 1^{er} janvier 2023



6 000 € d'aide à l'embauche d'un salarié de moins de 30 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Pour les contrats conclus entre le
1^{er} janvier et le 31 décembre 2023



Afin de poursuivre son soutien au déploiement de l'alternance, le Gouvernement a déclaré que les aides exceptionnelles à l'alternance sont renouvelées pour 2023.

Toute entreprise recrutant un apprenti ou un jeune de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 devrait ainsi bénéficier d'une aide de 6 000 € versée au titre de la première année d'exécution du contrat.

Cette aide répond à un triple objectif :

- Favoriser l'embauche d'apprentis sur les niveaux bac ou inférieurs dans les plus petites entreprises
- Susciter l'engagement des entreprises en les soutenant dès la première année dans le projet de recrutement en alternance
- Simplifier le dispositif pour les jeunes et leurs employeurs

Les contours de cette aide seront définis dans les prochaines semaines par décret.

Pour rappel, pour les contrats en alternance signés jusqu'au 31 décembre 2022 avec des jeunes, l'aide exceptionnelle est de :

- 5 000 € pour un alternant mineur,
- 8 000 € pour un alternant majeur (âgé de moins de 30 ans pour les contrats de professionnalisation).

ÉVÈNEMENT

Remise des diplômes 2022

Cette année, nos jeunes diplômés ont reçu leur diplôme dans leur centre de formation à Besançon.

Olivier GUILLAUME, Président de l'UNEC 39, remercie l'équipe pédagogique et les tuteurs présents lors de cette soirée qui joue un rôle important dans la réussite de nos jeunes diplômés.

Il remercie également les fournisseurs Eugène Perma et L'Oréal, pour l'envoi de produits de coiffure qui sont remis à chaque candidat, un cadeau qui fait toujours plaisir à recevoir.

Le livre d'Or de l'AFCO a encore reçu de beaux témoignages. Depuis de nombreuses années, l'histoire est écrite et elle continue !

Nous nous sommes tous retrouvés en prenant le verre de l'amitié, élèves, professeurs, tuteurs et familles ont continué à échanger dans une ambiance amicale et conviviale.



Remise des diplômes BP



Remise des diplômes CAP

Le monde de la coiffure en deuil



Nadine Delgrande nous a quittés

Née le 2 mai 1961 à Besançon, dans une fratrie de sept enfants, Nadine DELGRANDE, née STEFANI, est décédée jeudi 3 novembre 2022 à l'âge de 61 ans.

Elle passe sa jeunesse à Dannemarie-sur-crête et intègre à 15 ans le salon de coiffure Quêté à Besançon comme apprentie. Forte d'une belle formation, elle rejoint le groupe de coiffure Michel DELGRANDE rapidement. Au sein de cette entreprise, elle grimpe les échelons, formant de nombreux jeunes professionnels. Reconnue pour ses qualités, son sens du contact et toute l'élégance italienne qui la caractérise, elle s'est fait un nom aux cotés de son mari Michel.

De leur union naît Léa en 1989, grâce à qui elle goûtera, 25 ans plus tard, les joies d'être grand-mère d'une petite Emma née en 2015. Nadine sait recevoir ses amis et sa famille.

Passionnée de mode par son métier, toujours à la pointe, elle est choisie par une très célèbre marque de cosmétique et de produits de coiffure pour la représenter avec son mari dans de nombreuses manifestations en France et à l'étranger pendant plus de 18 ans. Le monde de la couleur a été son jardin de prédilection, tant par son métier mais également autour de sa maison avec ses fleurs.

Très appréciée, reconnue pour son talent, elle a un œil aiguisé pour guider les clientes dans leurs souhaits.

Elle a terminé sa carrière dans son salon de coiffure de la rue des Granges à Besançon. Ses collègues et son époux ont toujours reconnu en elle une grande dame, hélas fauchée par le cancer à l'aube de sa retraite.

Nadine repose au cimetière des Alliés à côté de Pontarlier.

Nous adressons nos condoléances à toute sa famille.

Les élèves mettent leur talent en coiffure au service d'OncoDoubs



Les élèves de l'école de coiffure de l'AFCO ont collecté la somme de 2000 € au profit d'ONCODOUBS.

Dans le cadre d'Octobre rose, ils ont coiffé plusieurs dizaines de clients, au bénéfice de l'association, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints d'un cancer, pendant leurs traitements.

La générosité n'attend pas le nombre des années et ce n'est pas les élèves de l'école de coiffure de l'association franc-comtoise de formation de coiffure (AFCO) qui affirmeront le contraire... En effet, ces futurs professionnels ont organisé une action dans le cadre d'Octobre Rose. Une initiative solidaire encouragée par la présidence, la direction, et toute l'équipe pédagogique de cet établissement créé en 1997.

Plusieurs dizaines de clients coiffés pour la bonne cause

Ainsi tout au long de ce mois solidaire, sous l'œil avisé de leurs formateurs, les élèves en classe de brevet professionnel (BP) et de la filière CAP ont coiffé plusieurs dizaines de clients dans le salon d'application. Des prestations dont le produit sera reversé à l'association OncoDoubs, le 12 décembre prochain, dans le cadre d'une cérémonie officielle avec les responsables de l'association, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de vie des patients pendant les traitements du cancer.

Les métiers de la coiffure investis auprès des patientes

« C'est la deuxième année que l'école participe à Octobre Rose » rappellent Emy et Émilie, au nom de leurs camarades. « Nous allons remettre un chèque

de 2000€ pour que l'association poursuive ses missions. C'est gratifiant pour nous d'agir pour cette cause et que nous continuerons par la suite, dans nos salons respectifs », assurent les jeunes coiffeuses.

Pascale Baud, directrice pédagogique, voit en cette opération d'autres bénéficiaires :

« Cette action nous permet de présenter les métiers de la coiffure permettant d'accompagner les clientes concernées par le cancer du sein, de sensibiliser nos élèves aussi. Chacun d'entre eux a participé, à sa manière. Ce résultat est celui d'un travail en commun dont ils peuvent être tous fiers ».



Tout au long du mois d'octobre, les élèves en classe de brevet professionnel, ainsi que ceux de la filière CAP, ont coiffé des clients, au profit d'OncoDoubs.
Photo ER/Franck HAKMOUIN

SOIRÉE ÉVÉNEMENT

L'école de coiffure AFCO Besançon à fond pour Octobre rose

Dans le cadre du mois d'octobre rose, l'école de coiffure AFCO a collecté la somme de 2 078 € au profit d'OncoDoubs, une association franc-comtoise qui accompagne les patients atteints d'un cancer dans leurs démarches de soins. Pendant ce mois, les élèves ont coiffé plusieurs dizaines de clients dans le salon

d'application de l'école et ils ont également participé à l'achat des photos de classe, dont les bénéfices ont été reversés à l'association. La cérémonie de remise du chèque a eu lieu le lundi 12 décembre 2022, en présence de tous les acteurs concernés.



Votre Cotisation Syndicale

UNEC



Chaque fin d'année, le syndicat professionnel de votre département vous sollicite pour votre cotisation, documents envoyés avec la plaquette AFCCO. N'oubliez pas que grâce à votre adhésion, vous participez au développement de la formation avec l'AFCCO, qui est reconnue comme centre régional par l'Union Nationale des Entreprises Coiffure.

L'UNEC vous accompagne dans votre quotidien de chef d'entreprise, dans votre relation avec vos salariés, dans la gestion et l'optimisation de votre business, afin que vous puissiez vous consacrer à ce qui compte : la coiffure !

Adhérer c'est rompre l'isolement du chef d'entreprise, être tenu au courant des évolutions de sa profession, se constituer un réseau, obtenir des conseils juridiques sur-mesure, recevoir une assistance administrative, bénéficier de formations et avoir accès à des partenariats négociés. C'est aussi soutenir la première organisation professionnelle du secteur qui défend les intérêts de tous les chefs d'entreprise et contribue à accompagner et faire évoluer le métier de coiffeur.

Vous pouvez dès à présent effectuer votre règlement à l'ordre de l'UNEC de votre département et l'envoyer à :

UNEC / AFCCO
16 Rue de Belfort
25000 BESANÇON

Montant de la cotisation 2023 :

Avec salarié : 285 €
Sans salarié : 250 €
Coiffure à domicile : 145 €

L'UNEC VOUS ACCOMPAGNE

LES INFOS NATIONALES AU JOUR LE JOUR & OUTILS PRATIQUES

Restez informés :

- Recevez par newsletter en temps réel les informations pro compilées et analysées par nos experts.
- Accédez 24h/24 à un espace privatif sur www.unec.fr qui vous offre une mine d'informations et de documents pratiques pour la bonne gestion de votre entreprise.
- Recevez l'UNEC Mag, le magazine des adhérents qui concentre l'essentiel de l'actu professionnelle 4 fois par an.



Accédez à un grand nombre de documents pratiques :

- Guide sanitaire
- Guide des apprentis
- Guide des rémunérations
- Convention collective
- Documents réglementaires
- Modèles de contrats
- Avenants
- et bien plus encore...

La hotline juridique (5j/7)

Vous avez des questions, nos experts juridiques ont les réponses : droit du travail et des affaires, droit de la formation, relations sociales, baux commerciaux, sécurité, hygiène, santé au travail, etc... votre adhésion vous permet de solliciter notre équipe d'experts juridiques par téléphone ou par mail du lundi au vendredi.

PARRAINAGE RECONDUIT EN 2023* : 2 = 1

* Tout adhérent UNEC 2023 apportant un nouvel adhérent (ou adhérent n'ayant pas adhéré depuis plus de deux ans) bénéficiera et fera bénéficier à son filleul d'un rabais de 50 % sur son adhésion. Parrain/Marraine et filleul(le) doivent tous deux être adhérents du même département. L'offre de parrainage n'est pas cumulable avec d'autres offres de réduction (tarif multi-établissement...).



N'hésitez pas à nous appeler au **03.81.88.63.87**, Élodie se fera un plaisir de vous aider.

ENCORE PLUS D'AVANTAGES

- Accès au baromètre HAIRNET outils d'évaluation des performances commerciales
- Accès aux collections dématérialisées de COIFFEUR EN FRANCE
- Assurance fracture incluse pour le titulaire de l'adhésion
- Réduction de -20 % à la SACEM
- Assurance inaptitude professionnelle à tarif préférentiel de -37 % (avec le courtier GBC MONTAGNE)
- Accès à la garantie chômage des chefs d'entreprise
- Réduction de 20% sur l'assurance protection juridique et sociale MAAF PRO
- Logiciel de caisse gratuit pendant 1 an pour tout abonnement chez PLANITY
- Réduction sur l'achat de logiciel SHORTCUTS
- Réduction de 20% sur LA COLLECTE DU COIFFEUR
- Réduction de 18% sur l'achat de la hotte aspirante (CERAM'HAIR) - PERCEVAL
- Accès gratuit à la plateforme de MÉDIATION CM2C
- Des relations privilégiées sur les missions de conseil et expertise comptable avec les agences locales CERFRANCE

Plan de sobriété énergétique



Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, le gouvernement a publié le 6 octobre dernier un document intitulé « Plan de sobriété énergétique » dans lequel il propose au secteur public et privé des solutions pour réaliser des économies d'énergies. L'objectif annoncé est de réduire de 10% la consommation d'énergie sur les 2 prochaines années par rapport à 2019. Ce plan contient notamment des mesures à destination des entreprises.

Température maximale dans les établissements recevant du public

Le plan de sobriété énergétique rappelle les dispositions de l'article R.241-26 du Code de l'énergie, qui prévoit que les établissements recevant du public doivent respecter une température maximale de chauffe à 19°C, baisser la température la nuit à 16°C et à 8°C lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours. Le Plan sobriété prévoit en outre 15 mesures phares pour les entreprises.

Les grandes propositions relatives aux entreprises de ce plan de sobriété ont été déterminées en concertation avec l'ensemble des fédérations et organisations professionnelles.

Mieux lutter contre le gaspillage et encourager les économies d'énergie

- Appliquer des consignes strictes sur les températures des locaux et bâtiments professionnels.
- Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments dès inoccupation, réduire l'éclairage extérieur, notamment

publicitaire, et l'éteindre au plus tard à 1h. Dans des bureaux, moderniser l'éclairage, l'associer à des automatismes de détection de présence et d'asservissement à la lumière du jour, c'est réduire immédiatement de 10 % sa facture électrique globale.

- Diagnostiquer la performance des bâtiments et l'isolation des infrastructures (sols, fenêtres, murs, etc...) et installer des dispositifs de gestion technique des bâtiments.
- Utiliser des outils de pilotage, suivi et mesure en temps réel des consommations énergétiques.
- Sensibiliser et former les salariés aux écogestes, notamment sur les usages numériques.
- Relayer auprès des salariés les alertes relatives aux périodes de tension sur le réseau via le dispositif EcoWatt.

Mieux régler, adapter et déployer les dispositifs de management de l'énergie

- Mettre en place des solutions techniques moins énergivores (remplacement du matériel et équipements,

éclairage basse consommation).

- Contractualiser avec les fournisseurs, sous-traitants et autres parties prenantes amont et aval, y compris les clients, en intégrant des dispositions de sobriété énergétique.
- Mettre en place des dispositifs de chauffage autonome ou de récupération de chaleur.

Repenser l'organisation du travail, au regard des objectifs de sobriété dans une démarche d'animation concertée

- Désigner ou créer dans chaque établissement un ambassadeur ou référent de la sobriété énergétique.
- Présenter une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie de l'entreprise et le plan d'actions mené en faveur de la sobriété énergétique au comité social et économique (CSE) ou aux délégués syndicaux.

MON MÉTIER, JE L'AIME, JE LE SOUTIENS !

Pour défendre les intérêts de tous les chefs d'entreprise de coiffure, souscrivez à l'offre :

“ DÉFENSE DE LA PROFESSION ”

ENSEMBLE, PLUS FORTS !

DÉFENSE DE LA PROFESSION

4.90 €
par mois
soit 58.80 € / an

CHOISIR CETTE OFFRE

J'aime,
je soutiens.



Élection de Miss 15/17 ans Franche-Comté 2022



À l'occasion de la soirée pour l'élection de la nouvelle Miss 15/17 ans Franche-Comté 2022, l'UNEC 70 en collaboration avec des élèves issus des différents centres de formation coiffure de Franche-Comté, ont coiffé les 22 candidates pour leur représentation à la Maison des Arts et des Loisirs de Sochaux.

Apolline Aymonyn, gagnante 2021, a remis son titre à Théodora Dragomir-Perrodin, 17 ans.
Toutes nos félicitations à la gagnante ainsi qu'aux coiffeurs pour avoir sublimé les coiffures des candidates.



Achille, élève en BP 2^{ème} année à l'AFCO

© photos L'Est Républicain

Lounès, apprenti coiffeur-barbier, est monté sur le podium à Lyon

Article publié le 06/12/2022 sur l'Est Républicain

Lounès Belaïd, apprenti au salon de coiffure Coupé Glissé, revient avec une troisième place du concours Barbers International Trophy, qui s'est déroulé en novembre à Lyon. C'est sa patronne, Émilie Parisot, qui l'a inscrit.

Émilie Parisot, patronne du salon de coiffure Coupé Glissé à Froideconche, sait reconnaître les qualités de ses apprentis. Lorsqu'elle a pris Lounès Belaïd en apprentissage pour son CAP coiffure en 2021, elle a senti ses capacités.

« J'ai rapidement remarqué les qualités de Lounès et compris qu'il avait de grandes capacités. D'ailleurs, il a obtenu la note de 20/20 à son CAP pour l'épreuve coupe homme » note Émilie Parisot.

Cette année, âgé de 18 ans, est en première année de Brevet Professionnel, Émilie Parisot l'a inscrite en juillet 2022 au concours Barbers International Trophy. Lundi 21 novembre, elle a fermé son salon et, avec Lounès et ses deux coiffeuses, Lauriane et Marie, ils sont partis dès cinq heures du matin au Salon professionnel Beauté Sélection, qui s'est déroulé au parc des expositions de Lyon.

Pour le concours, qui se déroulait le matin, il était le plus jeune des concurrents. Il a eu 45 minutes pour réaliser une coupe homme et une taille de barbe. Il a été bien soutenu en amont par la patronne et Lauriane : l'une lui faisait faire des entraînements et l'autre a veillé qu'il ait bien tout le nécessaire pour le concours. Toute l'équipe

est venue le soutenir, bien évidemment.

« Il a un bel avenir devant lui »

Lounès est monté sur le podium en obtenant la troisième place face à des coiffeurs-barbiers plus expérimentés. Il a remporté une coupe, qui est mise en vitrine au salon, un chèque de 100 € et un lot de matériel de coiffure. « Il a confirmé qu'il avait beaucoup de potentiel. Il est resté focus sur ses travaux pendant le concours, il était imperturbable. Il a un bel avenir devant lui », explique celle qui le forme. Elle l'a déjà réinscrit pour l'année 2023, où elle pense qu'il montera sur la deuxième voire la première place du podium. À suivre...



© photo L'Est Républicain



Léonard d'Or 2022

Lors du 69^{ème} Congrès de l'UNEC qui a eu lieu à Marseille du 20 au 22 mars dernier, l'UNEC a eu à cœur d'honorer les femmes et les hommes qui s'engagent quotidiennement pour faire grandir la profession.

Eliane DROIT, Présidente UNEC 70, a reçu pour récompense lors de ce congrès, le Léonard d'Or.

Un dispositif de médiation pour les adhérents



Depuis 2016, les consommateurs ont le droit de recourir gratuitement à un dispositif de médiation afin de régler à l'amiable un litige qui oppose au professionnel. Un service que vous devez systématiquement garantir à vos clients. L'UNEC propose aux adhérents de désigner gratuitement son partenaire CM2C comme médiateur à la consommation

En tant que professionnel, il est de votre devoir de proposer à vos clients un dispositif de médiation. Il s'agit d'un processus de règlement des litiges par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose par le biais d'un médiateur à la consommation. Obligatoire depuis 2016, un professionnel qui n'a pas désigné un médiateur encourt une forte amende (3 000€ pour une personne physique, 15 000€ pour une personne morale).

L'UNEC VOUS PROPOSE CM2C

Pour faciliter vos démarches, l'UNEC vous propose de désigner son partenaire CM2C comme médiateur de la consommation. L'inscription est gratuite (incluse dans le cadre du montant de votre cotisation) mais

elle n'est pas automatique, vous devez en faire la demande sur le site de CM2C. partenariat renouvelé le 13 mars dernier, il est également impératif pour les adhérents qui bénéficiaient déjà des services de la CM2C par intermédiaire de l'UNEC, de renouveler leurs inscriptions. À noter que vous êtes également libre de choisir un autre médiateur à votre convenance.

BON À SAVOIR

Si l'inscription est bien gratuite, vous vous engagez toutefois en cas de saisine du médiateur par le consommateur à régler à la CM2C un montant de 30€ pour une médiation à distance et 70€ pour une médiation nécessitant le déplacement de l'expert. Les coordonnées de votre médiateur doivent être

disponibles sur votre site internet, dans les conditions générales de vente ou de service de l'entreprise, les bons de commande ou par tout autre moyen approprié pour informer vos clients (fiche d'information disposée à votre caisse par exemple).

POUR S'INSCRIRE

Rendez-vous sur le site de la CM2C et sélectionnez en tant que professionnel « Je souhaite que CM2C devienne mon médiateur ». En tant que fédération adhérente, sélectionnez l'UNEC et utilisez le code avantage réservé aux adhérents de l'UNEC disponible dans votre espace adhérent de l'UNEC pour passer à l'étape suivante. Renseignez ensuite le formulaire en ligne et validez votre demande. Un e-mail vous confirmera votre engagement.

Nous vous souhaitons une très belle année 2023, que cette nouvelle année vous apporte le bonheur et la réussite, le succès dans vos projets et l'accomplissement de vos rêves.

Très chaleureusement.

La Présidente UNEC 25
Marion Chopard Lallier

Le Président UNEC 39
Olivier Guillaume

La présidente UNEC 70
Nanou Droit

Le président UNEC 90
Patrice Binetruy

Programme des stages de février à mai 2023

FORMATION À BESANÇON

Février



20 FÉVRIER

Barbier et Rasage 1^{er} niveau avec Nicolas Beauvils.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, Apprentis coiffeurs, barbier néophyte (Coiffure).

Ce stage permettra de découvrir et d'appréhender une technique de rasage, de traçage des contours tout en prenant en compte la sensibilité de la peau. Cette formation s'ouvrira à la taille de barbe et au traitement de la moustache. Le dessin tribal apporte une autre dimension pour un public averti.



20 et 21 FÉVRIER

Le Balayage sur mesure avec Valérie Cagnetta

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés et apprentis BP (Coiffure).

Élaborer les techniques de balayage, personnaliser les placements ombres et lumières, afin de mettre en valeur la coupe et le teint de sa cliente.



27 FÉVRIER

Chignons 1^{er} Niveau avec Thibault Royer.

PRÉ-REQUIS : BP 1^{ère} et 2^{ème} année (Coiffure).

Reprise des bases pour réaliser un chignon en autonomie, faire preuve de méthodologie et faire les bons choix en terme de matériels et produits de coiffage.



27 FÉVRIER

Entretien Pilo Facial avec Serge Donier-Meroz

PRÉ-REQUIS : BP 1^{ère} et 2^{ème} année (Coiffure).

Démonstration sur dessin pour visualiser ce qu'on demande à l'examen du BP avec explication et démonstration sur modèle en temps réel de l'épreuve. Point sur les outils, l'hygiène, la tenue et la posture à adopter le jour de l'examen.

Mars



6 MARS

Coupes Hommes 1^{er} niveau avec Nicolas Beauvils.

PRÉ-REQUIS : CAP 1^{ère} et 2^{ème} année (Coiffure).

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires.



6 MARS

Les Mariées de 2023 avec Nanou Droit

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichissent votre notoriété.



13 et 14 MARS

Coupes et Coiffages Tendances Printemps - Été 2023 avec Valérie Cagnetta

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés et apprentis BP (Coiffure).

Nous vous dévoilerons les incontournables coupes de cette saison, construisez parfaitement en toute sécurité les créations de vos coupes, la coupe devient libre dans le respect de l'harmonie.



13 MARS

Coupes femmes 1^{er} niveau avec Émilie Parisot

PRÉ-REQUIS : CAP 1^{ère} et 2^{ème} année (Coiffure).

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires.



20 et 21 MARS

Coupes à sec avec Jean-Michel Faretra

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés et apprentis BP (Coiffure).

Maîtriser les dernières tendances de la saison en coupes, réalisées avec les nouvelles techniques aux ciseaux sur cheveux secs.



27 MARS

Barbier et Rasage 2nd niveau avec Nicolas Beauvils.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, Apprentis coiffeurs, barbier néophyte ayant suivi le 1^{er} niveau.

Ce stage permettra de réviser la technique du rasage à l'ancienne, cette formation s'ouvrira à la taille de barbe et au traitement de la moustache. Le dessin tribal apporte une autre dimension pour un public averti.



27 MARS

Coupes Femmes - Sculptées - Rapides - Évolutives et Commerciales avec Christian Navarre

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, Apprentis BP (Coiffure).

Maîtriser une technique efficace et rapide en additionnant géométrie de coupe et feeling de la création et du ressenti professionnel. Permettre aux participants d'acquérir les éléments d'une démarche conduisant à mettre en œuvre des techniques évolutives de coupes en phase avec des propositions actuelles et « tendance » à sa clientèle.



3 AVRIL

Coupes Femmes 2^{ème} niveau avec Valérie Cagnetta

PRÉ-REQUIS : CAP 1^{ère} et 2^{ème} année ayant suivi le 1^{er} niveau.

Le rappel des bases est contrôlé par notre formatrice, notre jeune stagiaire va évoluer vers des coupes dites commerciales.



3 AVRIL

Chignons 2^{ème} Niveau avec Thibault Royer.

PRÉ-REQUIS : Concerne les BP 1^{ère} année et 2^{ème} année ayant suivi le 1^{er} niveau et/ou ayant des connaissances.



17 AVRIL

Coupes Hommes 2^{ème} niveau avec Nicolas Beauvils.

PRÉ-REQUIS : CAP 1^{ère} et 2^{ème} année ayant suivi le 1^{er} niveau.

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires.



17 AVRIL

Le retour du dégradé avec Alexandre Riccobono

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés et apprentis BP (Coiffure).

Maîtriser les gestes techniques de coupe et d'effilage selon les tendances du moment en effectuant un diagnostic en rapport avec la morphologie de la cliente. Analyse visuelle.

Programme des stages de février à mai 2023

Mai



15 MAI

CRÉATION - REPRISE - DÉVELOPPEMENT L'UNEC vous accompagne pour réussir votre future entreprise.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise et futurs Chefs d'entreprise.

Michel Delgrande vous propose une rencontre conviviale pour vous conseiller, vous aider et vous assister dans une création, reprise ou développement de votre future entreprise.



15 MAI

Coupes Hommes et dégradé à blanc avec Serge Donier-Meroz

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Définir les besoins du client, diagnostic et analyse du cheveux. Utiliser les bons outils et les bons produits avec « le beau geste » tout en respectant les règles d'hygiène.



15 et 16 MAI

Mèches - Coupes et Coiffages avec Emmanuel Colez

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés et apprentis BP (Coiffure).

Découvrir et apprendre à maîtriser les nouveaux effets couleur en vogue dans les salons de coiffure, maîtrise des structures de coupes, finition et coiffages actuels.

FORMATION À CHAMPAGNOLE

Avril



3 AVRIL

Les Mariées de 2023 avec Nanou Droit

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichissent votre notoriété.

FORMATION À PUSEY

(à côté de Vesoul)

Mars



13 MARS

Les Mariées de 2023 avec Nanou Droit

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichissent votre notoriété.

Les contenus des stages

PRÉ-REQUIS : Artisans, salariés, apprentis (Selon le stage).

JOURS : LUNDI et / ou MARDI

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX STAGES :

TÉLÉPHONEZ à ÉLODIE pour réservation
03 81 88 63 87

DÉLAI D'ACCÈS : 15 jours avant la date du stage, vous recevez toutes les informations sur les horaires, le matériel et le contenu de la formation choisie.

OBJECTIFS DE LA FORMATION CONTINUE :

Se former pour acquérir de nouvelles connaissances et développer des compétences afin de dynamiser sa carrière professionnelle.

STAGES : Contenus adaptés aux besoins des entreprises, l'entreprise dispose ainsi d'un outil performant pour développer ses services, aucun dossier à préparer, ÉLODIE s'occupe de toute la partie administrative et mise en place.

TARIFS :

FRAIS DE DOSSIER PAR STAGIAIRE : 49 €

FRAIS DE DOSSIER POUR LES STAGES JUNIORS : 119 € par stagiaire, aucune prise en charge, tête malléable incluse.

LE(S) ARTISAN(S) : Prise en charge FAFCEA selon les disponibilités financières.

LE(S) SALARIÉ(S) : Prise en charge par l'OPCO EP pour le coût pédagogique, pas d'argent à avancer, être à jour des cotisations, selon les disponibilités financières.

ATTESTATION DE STAGE : Une attestation est remise à chaque participant à la fin de chaque formation.

Concernant les stages Chignons : l'AFCO prêtera une tête malléable ou vous pouvez aussi prendre la vôtre.

Concernant les stages de couleurs et/ou mèches : Ajoutez 20 € pour les produits techniques.

NOS FORMATIONS SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

* Annulation possible sans frais de dossier jusqu'à 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

** Si vous avez besoin d'aménagement particulier pour suivre la formation, n'hésitez pas à nous contacter.

Retour sur les stages du 2nd semestre 2022



Stage barbier-rasage avec Nicolas Beauflis



Remise des attestations du stage «coupes femmes 1^{er} niveau» avec Émilie Parisot



Stage barbier-rasage avec Nicolas Beauflis



Remise des attestations du stage «coupes hommes 1^{er} niveau» avec Nicolas Beauflis



Stage «La Coupe à Sec» avec Jean-Michel Faretra



Remise des attestations du stage «la coupe à sec» avec Jean-Michel Faretra

Et si...
vous pilotiez votre entreprise
au doigt et à l'œil ?

Expert-comptable en direct
Documents comptables
Archivage sécurisé
Situation bancaire
Actus légales

In Extenso
Experts-Comptables

CONSEIL EN CRÉATION D'ENTREPRISE
In Extenso

Coiffeuses & Coiffeurs :
Découvrez **INEXWEB** - votre portail client dédié à la gestion de votre Entreprise.
Découvrez **INEXCAISSE** - votre outil de suivi, pilotage et gestion des remises espèces/chèques

Votre cabinet In Extenso, expert-comptable et conseiller en création d'entreprise vous accueille

A Besançon
Parc Slava
7 rue Auguste Jouchoux
25000 Besançon
Tél. 03 81 50 72 00

NOTRE OBJECTIF
votre autonomie artistique

PIVOT POINT

HFZ
ASSURANCES

ASSUREZ VOTRE SALON
BÉNÉFICIEZ DE 15% DE RÉDUCTION
AVEC LE CODE

#AFCO2023

WWW.HFZ-ASSURANCES.COM

03 81 54 37 29

27 QUAI DE STRASBOURG
25000 BESANÇON

COSMETYCA
Agencement Produits Matériel Coiffure

PALCO
PROFESSIONAL

MATERIEL AGV - CISEAUX TONDEO - COLORATION PALCO

2, impasse Faltans - 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Cyrill Gaulard - Tél : 03.81.61.38.55 - 06.35.59.45.24

Historique

L'AFCO, l'association franc-comtoise de Formation Coiffure, a été créée en juillet 1997 par l'Union Régionale des Coiffeurs de Franche-Comté (l'URFCO) et son Président **Michel Delgrande**.

L'AFCO a pour objectif de développer la formation première, la formation qualifiante, ainsi que la formation continue par le biais de stages destinés aux artisans et aux salariés. L'AFCO permet à ceux-ci de perfectionner leur niveau, de rester au fait des nouvelles tendances et de se développer.

Ce centre appartient aux 230 entreprises de coiffure franc-comtoises affiliées à la Fédération Nationale de la Coiffure Française, il fonctionne comme un lycée professionnel hors contrat.

QUELQUES DATES

- Juillet 1997
Création du centre de formation continue
- Septembre 2000
Évolution en lycée professionnel pour préparer les Brevets Professionnels de coiffure
- Septembre 2001
Ouverture d'une session de CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)
- Novembre 2007
L'AFCO fête ses 10 ans
- Octobre 2010
10 ans de l'école (formation diplômante)
- Septembre 2020
Évolution en CFA (Centre de Formation d'Apprentis)
- Octobre 2020
Certification QUALIOPi
- Novembre 2022
Audit de surveillance QUALIOPi validé



16, rue de Belfort
25000 BESANÇON

Tél. 03 81 88 63 87
Fax 03 81 50 43 97
sandra-afco@orange.fr
elodie-afco@orange.fr

Rejoignez-nous sur
www.ecole-coiffure-besancon.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR 



L'école des entreprises
de Franche-Comté